

Adresse de la société populaire d'Amboise, qui applaudit à la libération des noirs et au séquestre des biens des suspects, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Amboise, qui applaudit à la libération des noirs et au séquestre des biens des suspects, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 277-278;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30635_t1_0277_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

frappant. Tant qu'ils eurent les mœurs des Brutus, ils furent républicains; et idem furent-ils corrompus qu'ils devinrent des Césars. L'orateur dit des Brutus : Citoyens.. car je ne scais, a-t'il dit lequel nous devons le plus admirer, ou de celui qui fonde la liberté de sa patrie et par sa mort en consolida l'édifice, ou de cet autre qui après avoir exterminé le tyran de Rome fit le sacrifice de sa vie pour ne pas survivre à la liberté de son pays dont il prévoyait ne pouvoir empêcher la ruine...

Dans le discours prononcé en faveur de Le Pelletier, vengeons, citoyens, vengeons l'assassinat criminel de Le Pelletier. C'est la plus belle marque de reconnaissance que nous puissions donner à ce héros qui se sacrifia pour sa patrie. Quoi ! Le Pelletier seroit mort pour notre liberté et nous laisserions impunis ses assassins ! Non, citoyens, vengeons le sang du plus brave patriote... Ah... les traîtres n'ayant pas assez de courage pour le combattre, ils l'ont fait poignarder... c'est bien là un trait d'aristocrate. Peut-il y avoir du courage dans des âmes assez basses pour servir les tyrans. Combattre de tels ennemis c'est voler à la victoire. Comment nous résisteront-ils lorsque nous les attaquerons le fer à la main ; ils ne savent que combattre les hommes nus et sans armes...

La Déesse de la Raison prononça aussi du haut de son char un discours dans lequel on a remarqué ces passages. Mes chères concitoyennes, voici un jour bien triomphant pour tous les bons citoyens... jour qui va faire disparaître le nuage qui depuis longtemps tient le peuple dans les ténèbres et l'asservit à un vil esclavage. Je suis très persuadés qu'il n'y en a aucune d'entre vous qui ne gémissoit des chaînes despotiques qui affligeoient l'humanité et qui ne soit charmée d'avoir la liberté de pouvoir régler maintenant par elle-même ses actions. Des intrigants décioient autrefois nos affaires et ruinoient des malheureux pères de famille; eh bien ! citoyennes, les despotes de la terre ont disparus et ils auront le désespoir pour partage et seront obligés un jour de venir se prosterner devant l'idole de la liberté que nous chérissons ; ce discours fut applaudi et éclairé d'un feu de joie alimenté de titres féodaux, d'une lettre de prêtrise du citoyen Broust ci-devant curé de Merville qui avant que la Société populaire sortit du lieu de ses séances avoit rendu hommage à la déesse de la Raison en déclarant qui renonçait à jamais à ses fonctions et de prêtre et de curé.

La déesse de la Raison escortée de ses deux amies de l'égalité et de la liberté traversa de son char le feu et alla se rendre avec le cortège aux pieds de la montagne, sur laquelle fut prononcé un discours en l'honneur des trois martyrs de la liberté.

Citoyens, a dit l'orateur en s'adressant à Brutus, Le Pelletier et Marat, cette trinité célèbre en patriotisme doit exciter notre vénération, Brutus tout dévoué à sa patrie en jurant la perte de César délivra Rome du monstre qui l'opprimait; Pelletier révolté qu'un seul homme réunit tous les pouvoirs, connaissant les cruelles manœuvres du perfide Capet, ne balança pas à voter pour sa mort. Marat agit de même parcequ'il étoit l'ami du peuple. Imitons, citoyens, la conduite de ces grands hommes et nous serons invincibles ; restons à notre poste tant que l'orage grondera et songeons que le moindre arrière pas des pa-

triotés est un pas en avant pour les aristocrates. Jurons donc d'être unis... Vive la République une et indivisible. Tout le peuple par un mouvement spontané fit le même serment et tous jurèrent ainsi de mourir pour le soutien de l'égalité et de la liberté.

Cette fête dont le souvenir vivra à jamais dans tous les cœurs fut terminée par un beau feu d'artifice et par des danses auxquelles tous les citoyens et citoyennes ont pris part.

b

[Buchy, 15 vent. II] (1).

« Citoyens,

Notre commune s'étant toujours montré à la hauteur des circonstances, elle a célébré l'anniversaire de la chute du dernier Roi des Français ; dans le courant de pluviose ; cette cérémonie a eu lieu devant une foule de citoyens qui se sont livrés à cette fête républicaine avec toute l'allégresse qui caractérise de vrais sans-culottes. La Société n'a point appris sans une vive émotion l'abolition de l'esclavage des hommes de couleur. Il les rend dans les droits naturels qu'ils ont reçus de la nature.

La Société, applaudissant aux mesures énergiques que vous prenez pour opérer l'entier succès de notre sainte Révolution, vous invite de rester à votre poste jusqu'à la paix. S. et F. »
DUVAL (présid.), SIMON, BARBIN le jeune (secrét.).

c

[Amboise, 12 vent. II] (4).

« Citoyens représentans,

Nous applaudissons dernièrement avec le plus vif enthousiasme, au sublime décret qui rend les hommes de couleur aux droits de la nature en les associant à la famille des hommes libres. Nous nous empressons aujourd'hui, de vous féliciter sur le sage et mémorable décret qui retranche de cette même famille, les membres impurs qui pouvaient un jour attenter à son bonheur. Ils seront donc bannis à perpétuité du territoire français, ces hommes qui conspiraient sourdement contre la patrie, ceux que le glaive national ne pouvait atteindre, parce qu'ils savaient cacher à l'œil de la surveillance, la connaissance de leurs complots, ne souilleront plus de leur présence le sol de la Liberté. Leurs richesses ne serviront plus à soudoyer l'intrigue pour les dérober à la vengeance des loix, plus utiles entre nos mains, elles seront employées à soutenir la cause de la liberté contre les despotes coalisés dont ils sont les vils suppôts.

Législateurs, par la mesure salutaire que vous venez de décréter vous avez garanti à jamais l'unité de la République des atteintes. que ces hommes d'autant plus dangereux qu'ils sont plus déguisés, méditaient de lui porter, vous avez resserré le lien sacré de la fraternité qu'ils se proposaient de rompre. Vous avez déconcerté le crime, nous dirons plus, par le même décret vous avez consolé la vertu.

Patriotes, qui avez perdu votre Liberté, soit que votre détention soit l'œuvre de l'intrigue,

(1) C 293, pl. 991, p. 17. Bⁱⁿ, 20 vent. ; M.U., XXXVII 330; C. Eg., n° 570

(2) C 295, pl. 991, p. 16. Bⁱⁿ, 20 vent.

soit que les apparences du crime aient fait planer le soupçon sur vous, ne perdez pas courage. La sainte Montagne en chassant les gens suspects du sol de la République, vous facilite les moyens de recouvrer votre Liberté ; votre cause est sacrée ; les vrais patriotes seront vos défenseurs, le caractère que vous avez déployé dès le commencement de la Révolution, vos sacrifices, tous les actes de vertu que vous avez exercés jusqu'à ce jour, vous sont les sûrs garants de la Liberté qui vous sera rendue.

Mandataires du peuple, bienfaiteurs de l'espèce humaine, continuez de travailler au bonheur des hommes. Nous participerons à vos bienfaits, mais la gloire vous en appartiendra toute entière, c'est le prix de votre persévérance. C'est la récompense de la vertu ».

CALMELION père (*présid.*), SANCHELÈJE (*secrét.*).

d

[Dieppe, s. d.] (1).

La société populaire des sans-culottes de Dieppe écrit à la Convention pour la remercier du gouvernement révolutionnaire provisoire qui assure la tranquillité du peuple, et la prie de rendre à la République la Corse, qui paroît vouloir se soustraire à la volonté générale. Elle lui annonce aussi que tous les marins de son port n'attendent que le signal de la vengeance nationale pour punir le gouvernement anglais de ses crimes et de ses noires perfidies.

e

[Nantes, s. d.] (2).

« Législateurs,

Après avoir posé les bases de l'éducation nationale, vous avez décrété la liberté des hommes de couleur, grâces vous soient à jamais rendues; le soleil n'éclairera que des hommes libres, dans toute l'étendue de la république. Continuez à guider le vaisseau de l'état, ceux qui l'ont gouverné pendant la tempête doivent seuls le conduire au port. C'est en consacrant les grands principes fondés sur la vertu, l'humanité et la nature, que vous préparerez en silence la liberté de tous les peuples.

Le mal que nous ont fait les rois ne laissera un jour aucune trace, et le bien qui résulte de nos glorieux travaux, ira d'âge en âge, consoler l'espèce humaine de la tyrannie des despotes ».

J.B. LAISURT dit Labigne, SUREAU, DONNET (*présid.*), GANICHE (*secrét.*), CAUFMAN, GAMARD fils (*faisant fonct. d'agent nat.*).

27

Les administrateurs du département de la police font passer l'état des détenus dans les

(1) C 294, pl. 981, p. 19. Bⁱⁿ, 20 vent. ; M.U., XXXVII, 330; C. Eg., n° 570.

(2) Bⁱⁿ, 20 vent.; M.U., XXXVII, 394; C. Eg., n° 570.

maisons d'arrêt de Paris; le total monte à 6 066 individus (1).

[Commune de Paris. Etat arrêté le 18 vent. II] (2).

Nom des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	466
Hospice du ci-devant Evêché	102
Grande-Force	624
Petite-Force	291
Sainte-Pélagie	138
Madelonnettes	240
Abbaye	137
Bicêtre	788
A la Salpêtrière	420
Chambres d'arrêt, à la Mairie	87
Fermes	33
Luxembourg	487
Maison de la Suspicion, rue de la Bourbe.	437
Brunet, rue de Buffon	36
Les Picpus, fg St Antoine	150
Réfectoire de l'Abbaye	92
Les Angloises, rue Saint-Victor	118
Les Angloises, rue de Loursine	111
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	231
Les Angloises, fg St Antoine	56
Ecoissais, rue des Fossés Saint-Victor	91
Saint Lazare, fg St Lazare	536
Maison Brahay, rue du Chemin Vert	88
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	49
Belhomme, rue Charonne, n° 70	91
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire.	71
Total	6 066

28

« Le citoyen Chambel, ci-devant curé à Bruyères, renonce à ses fonctions ecclésiastiques avec promesse de ne plus les reprendre, il demande la permission de rester sur le territoire de sa paroisse. La Convention nationale décrète l'insertion au bulletin, et permet au citoyen Chambel de rester sur le territoire de sa ci-devant paroisse »(3).

[Bruyères, 16 vent. II. Au C. de S. G^{le}] (4).

« Citoyens représentans,

Le susdit citoyen François Chambel, âgé de 58 ans, habite la ditte commune de Bruyères depuis 21 ans. A cause de sa foible et délicate santé, il désireroit bien finir ses jours qui ne paroissent pas devoir être longs, non dans le presbytère, mais dans quelque petit réduit, puisqu'il a cessé toutes les fonctions curiales avec l'intention de ne point les reprendre.

Né doutez pas, citoyens représentans, de son pur patriotisme, il en a toujours donné des preuves non équivoques par sa soumission la plus scrupuleuse à toutes les loix, par ses contribu-

(1) P.V., XXXIII, 166. Bⁱⁿ, 20 vent.; Mess. soir, n° 570.

(2) C 294, pl. 981, p. 13 Signé: HEUSSÉE, DANGÉ, J. MICHEL.

(3) P.V., XXXIII, 167. Décret n° 8385.

(4) C 293, pl. 954, p. 29.